

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION ANS/PSF 2023 EN BREF

UN DOUCE ?
CONTACTEZ-NOUS

Aide aux projets de développement

Cette fiche synthétique n'est pas exhaustive, nous vous invitons à consulter la note de cadrage.

MON ASSO

- ✓ est affiliée/reconnue par la FFS
- ✓ est à jour de toutes sommes dues aux structures fédérales au 31 mai 2023
- ✓ souscrit une licence FFS à tous ses adhérents
- ✓ a transmis le compte rendu financier des éventuelles subventions ANS/PSF reçues les années précédentes (Cf « en bref – évaluation »)

MON PROJET (ou mes projets)

2 projets maximum pour les clubs 2 projets maximum pour CDep et LReg 3+1 projets + 1 formation maximum par CS

- ✓ commence en 2023
- ✓ répond à un besoin d'évolution de ma structure
- ✓ s'inscrit dans le PSF de la fédération
- ✓ correspond à une action précise visant à développer la pratique des disciplines de la FFS
S'il s'inscrit dans l'une des **PRIORITÉS** de la campagne 2023, c'est encore mieux !
- ✓ précise ce que la subvention va concrètement financer
- ✓ le montant total de ma demande de subvention ANS/PSF pour l'ensemble de mes projets est de **minimum 1 500€**.
(1 000€ pour les territoires carencés)

PRIORITÉS 2023

Féminisation des pratiques
Responsabilité sociale, sociétale et environnementale
Ski forme et ski santé
Innovation

LE BUDGET DE MON PROJET

- ✓ est équilibré (dépenses = recettes)
 - ✓ est différent du budget de mon association (c'est le budget propre au projet pour lequel je demande une subvention)
 - ✓ la subvention que je demande à l'ANS ne représente pas plus de **80% du budget total du projet**
- ✗ Inéligibilité des demandes de subvention de fonctionnement
✗ Inéligibilité des projets relevant du haut niveau et des filières d'accès au haut niveau

ASTUCE

Utiliser le budget projet FFS

Tout projet déposé et subventionné engage l'association à la réalisation de celui-ci.
Les reports ne sont plus possibles depuis la campagne 2022.

OUVERTURE - 6 MARS
➤ dépôt des dossiers sur LeCompteAsso
Code de subvention : 1406

ANTICIPER
FERMETURE
6 AVRIL 18h00

JUILLET / AOUT 2023
➤ attribution et versements des subventions obtenues

PRINTEMPS 2024
➤ évaluations des projets financés sur LeCompteAsso

Toutes les informations sont disponibles dans la boîte à outils FFS

BAO.FFS.FR

POUR TOUTES QUESTIONS

psf@ffs.fr - 04 50 51 98 84

FÉVRIER 2023